

L'ÉCHO MUNICIPAL

Juillet 1997

Sommaire

Notre école p. 28
Page santé p. 29
La vie des associations p. 30 à 32
Infos Jeunes p. 33 à 35
Informations générales p. 36 à 38

Rédaction, diffusion... Mairie des Ormes-sur-Voulzie - 77134 - Tél. 01 64 01 77 73

Le Châtelot



LE MOT DU MAIRE

On ne peut rien exprimer par un « mot ». Ou alors il peut étre mal interprété. J'espère que ce ne sera pas le cas.

Comment concevoir une municipalité unie et harmonieuse pour l'essentiel dont je vous parlais dans un précédent « Echo Municipal » sans un minimum de tolérance ?

J'avoue que je n'ai pas de solution, sinon les avertissements, voire la répression.

Mon rôle, je le conçois avant tout comme le médiateur de la commune, encore faut-il que les « différends » soient de la responsibilité de la municipalité.

La tolérance est inconcevable pour les vols au cimetière (rosiers, géraniums, pots de fleurs etc...). La lâcheté, le manque de respect sont des gestes impardonnables. Les coupables plusieurs versions! La solution? Dans un premier temps, des horaires d'ouvertures, en précisant que ce lieu sacré sera fermé la nuit.

La tolérance est également impossible envers ceux qui ont dérobé des fleurs dans notre municipalité (fleurs communales ou privées).

Deux problèmes bien compliqués à régler sans votre participation, votre civisme.

Enfin comment être tolérant envers ceux, jeunes et parfois moins jeunes, qui profitent de traditions ou fêtes, pour commettre des exactions incompréhensibles. Les « mais », une tradition « toute gentille » devient le prétexte à des actes répréhensibles.

Les pétards des 13 et 14 juillet, qui sont interdits sur la voie publique sont utilisés parfois comme moyen de vengeance.

Faut-il interdire toutes les manifestations?

Sincèrement ce serait regrettable, je suis persuadé que tous les faits cités cidessus sont toujours liés à une infime minorité qui fatiguent et exaspèrent l'ensemble des Ormois.

Soyez aussi tolérant avec le Maire, lorsqu'il prend l'initiative de « barrer » les routes pour la sécurité de tous et notamment nos enfants. Je vous confirme que je n'ai pas le droit d'autoriser des manifestations sans un minimum de sécurité. Et je l'assume.

Pour conclure sur la tolérance, une citation de Georges COURTELINE : « Jusqu'a quel point tiendrait, devant l'abus, une tolérance faite, en partie, d'inertie et d'habitude prise ».

En remerciant les participants à notre premier nettoyage de printemps, ainsi que les bénévoles du dépot de pain.

En remerciant également les associations et tous ceux qui ont contribué à la réussite de la fête de la musique et du 14 juillet sans oublier les quelques conseillers municipaux présents.

Bonnes vacances à tous.

Bon courage pour ceux qui travaillent.



RESUMES DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1997 Premier semestre.

24 janvier 1997:

- * Vente par adjudication de 580 peupliers environ.
- * Convention avec G.D.F. pour l'extension « Route de Saint-Sauveur ».
- * Avenants aux contrats d'eau et d'assainissement (affermage) trimestrialisation des factures, garantie en cas de fuite.
- * Mise en service par le S.I.C.T.O.M. d'une déchetterie mobile.
- * Projet « Itinéris » en vue de la mise en place d'une antenne sur le château d'eau.
- * Nouvelle formule pour le « Centre-Eté » du District.
- * Inauguration du Contrat rural terminé : Maison des Associations, Eglise, Poste.
- * Fête de Noël.
- * Projet d'embauche de jeunes pendant les vacances.
- * Nouvelles associations en projet : Club de jardinage, club informatique.
- * Réunion du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées Chalmaison Everly Les Ormes-sur-Voulzie, en vue de l'étude d'une nouvelle station d'épuration.

21 février 1997:

- * Taux des 4 taxes : augmentation globale, le conseil porte le montant nécessaire à l'équilibre du budget à 1 050 000 F.
- * Déflocage éventuel du bureau de poste.
- * Modification horaire de l'emploi d'agent d'entretien (19 h 30) : l'horaire est porté à 26 heures hebdomadaires pour l'entretien des locaux municipaux.
- * Participation de 800 F pour l'année scolaire par élève extérieur à la commune scolarisé aux Ormes.
- * Acquisition d'un véhicule d'occasion Citroën C15.
- * Balayage des caniveaux : essai avec l'entreprise S.B.A.
- * Projet de réserve naturelle « Bassée-Montois ».
- * Subvention de 290 F à A.D.I.L. 77.
- * Projet de protection contre le vol pour la Mairie.
- * Projet d'embauche de C.E.S. en avril.

28 mars 1997:

- * Ordures ménagères : adhésion du Syndicat de Provins au Syndicat de l'Est de Seine-et-Marne pour le traitement des ordures ménagères (S.M.E.T.O.M.).
- * Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec France TELECOM pour l'implantation d'une station de radiotéléphonie au château d'eau.
- * L'Assemblée adopte le contrat de balayage des caniveaux S.B.A.
- * Le Conseil vote le budget primitif 1997 de l'eau et celui de l'assainissement. La surtaxe communale d'assainissement est portée à 2,99 F par m3.
- * Le Conseil vote le budget primitif 1997 de la Commune selon la nomenclature M14 : Investissement : 722 364 F

Fonctionnement: 2 702 000 F.

Il vote le taux des 4 taxes:

taxe d'habitation : 3,87 %
taxe foncière (bâti) : 9,58 %
taxe foncière (non bâti) : 23,36 %
taxe professionnelle : 5,33 %

* Subventions 1997 aux Associations de la commune :

: 2 000 F - Groupe Adelaïde : 1500 F - Amitié - Atelier : 2500 F - Chasse : 2 000 F - Anciens combattants : 1 500 F - Floréal : 2 000 F : 2500 F - Football - Boules : 1 500 F - Tennis de table : 1 500 F - Flèche : 1 500 F - A.C.S.A. : 1 500 F

- * Demande de Monsieur MALAVAL en vue de poser l'électricité sur un terrain en zone boisée. Avis défavorable.
- * Dossier à la disposition de chacun en ce qui concerne le problème entre la ville de Bray et le C.S.B.
- * Journée « Nettoyage de Printemps » le 05 avril 1997.

22 avril 1997:

- * Convention avec le cabinet Huchet pour travaux de mesurage, arpentage, bornage, division, etc...
- * Modification du budget suite à la vente du tracteur John Deere 3120.
- * Demande de subvention au fonds ECOLE pour aménagement de la porte du préau.
- * Participation de la commune à la présentation avicole.
- * Contrat Emploi Consolidé : le Conseil accepte le contrat d'un an (20 h par semaine) pour Monsieur GUILLAUME.

- * Dossier d'installation classée « Sablières de Saint-Sauveur » à la disposition du public.
- * Les projets de règlements intérieurs de la Maison des Associations et de la Salle polyvalente peuvent être consultés en Mairie.
- * Fête de l'école et fête de la musique le 21 juin 1997.

27 juin 1997:

- * Vote du compte de gestion et du compte administratif Eau-Assainissement 96 excédent global : 61 529,62
- * Budget supplémentaire 97 Eau : investissement 36 206 exploitation 24 008
- * Budget supplémentaire 97 Assainissement : investissement 9899

exploitation 27 622

- * Vote du compte de gestion et du compte administratif 96 (commune) excédent global : 1 082 704,65
- * Budget supplémentaire 97 (commune) : investissement 833 521 fonctionnement 1 082 704
- * Renouvellement du bail de chasse : 132 ha 55 pour 50 quintaux de blé fermage le trop perçu 95/96 et 96/97 de 4482F sera reversé à la société de chasse.
- * Convention d'hébergement gracieux pour une quarantaine de jeunes dans la salle polyvalente du 18 au 24 août 1997.
- * Demande de prime à l'amélioration de l'habitat rural :

M. et Mme MUSCILLO 894,20F

- * Projet d'antenne Itinéris. Une convention est signée pour la pose d'un mât à coté du château d'eau.
- * SOCOTEC : Le bâtiment de la poste ne contient pas d'amiante. Une convention est conclue pour la vérification des moyens de secours de la salle polyvalente tous les 3 ans pour 2560F H.T. (20% de plus au premier passage).
- * Achat de terrains à la ville de Paris pour 56 000F.

Achat prévu d'un terrain privé.

- * Informations générales :
- Rapport 96 Eau/Assainissement.
- Contrôles archéologiques sur le site des sablières.
- Exposition déchets ménagers du 22 au 28/9/97 à la salle polyvalente.
- Réglementation des horaires d'ouverture du cimetière.
- Réglementation du stationnement rue de la Fontaine.
- Réglementation en vue de fermer le dépôt de Couture.
- * Inscription au concours « Fleurir la France »
- * Manoeuvres militaires prévues en octobre.
- * Pays Bassée- Montois : documents à disposition en mairie.
- * District : programme du centre aéré.
- * P.O.S : remarques éventuelles à formuler auprès de la commission.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES des COMMISSIONS



COMMISSION DES TRAVAUX

Dans la continuité de l'année 1996, le programme de travaux de l'année 1997 se compose de projets inscrits dans les sections budgétaires d'investissement, de fonctionnement et des restes à réaliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) ABRI DE L'ECOLE:

Ne pas démolir sottement ce vieux poste électrique. Nous avons imaginé une solution pour toutes les mamans qui attendent leurs enfants sous la pluie parfois. Construire un abri à proximité immédiate de l'école. Le projet est suivi par Monsieur Pascal MAGNEN.

2) REMPLACEMENT DE LA PORTE DU PREAU DE L'ECOLE :

La porte actuelle est dangereuse (risque pour les enfants de se blesser). Elle représente de plus un pont thermique important et est en grande partie responsable de la facture d'énergie de la salle polyvalente. Le projet est suivi par Monsieur Jacqui MAURY et Monsieur Jean-Claude SZKUDLAREK.

3) PEINTURES DES BORNES FONTAINES:

Une remise en état s'avère nécessaire. Des contacts sont pris avec une personne ayant de bonnes connaissances dans ce domaine. La base de chacune sera aménagée de pavés. Le projet est suivi par Monsieur Jean-Claude SZKUDLAREK.

4) INSONORISATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS:

Tout le monde est d'accord pour dire que tenir une réunion dans ces conditions est pénible. De plus, le Conseil Municipal a décidé sur proposition de la commission des fêtes de louer cette salle à partir de cette année. La difficulté est de trouver un matériau adapté, d'un coût pas trop élevé et présentant toutes les garanties de sécurités nécessaires. Le projet est suivi par Messieurs Pierre LASSEAUX et Fabien CORGERON.

5) ECLAIRAGE DU TERRAIN DE BOULES:

Pour des raisons de sécurité et de conformité, il est important de remplacer ces vieux poteaux par une installation plus esthétique. Le projet est suivi par Monsieur Philippe VERNET.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

PETITS TRAVAUX: (Certains sont déjà réalisés).

- * Raccordement au gaz naturel de la poste.
- * Pose de robinets thermostatiques à la Mairie.
- * Réparation de la grille du cimetière.
- * Diagnostique de déflocage de la poste.
- * Mise aux normes de l'éclairage de la salle polyvalente.
- * Reprise de l'éclairage de la cour de l'école.
- * Pose d'une rambarde de sécurité au bord du ru à la Ferme de LAMOTTE. (demandée par les services de sécurité).
- * Etagères de la bibliothèque.
- * Ferrures du puits Grande rue du Moulin d'Ocle.
- * Peintures des sanitaires de l'école.
- * Aménagement du lavoir route de Bray (gazon, pavage, pose de bancs).
- * Réfection de la ruelle du garage rue de la poste.
- * Poses de poubelles dans le village.
- * Pose d'un range-vélos à la Maison des Associations.

Liste non exhaustive.

RESTE A REALISER

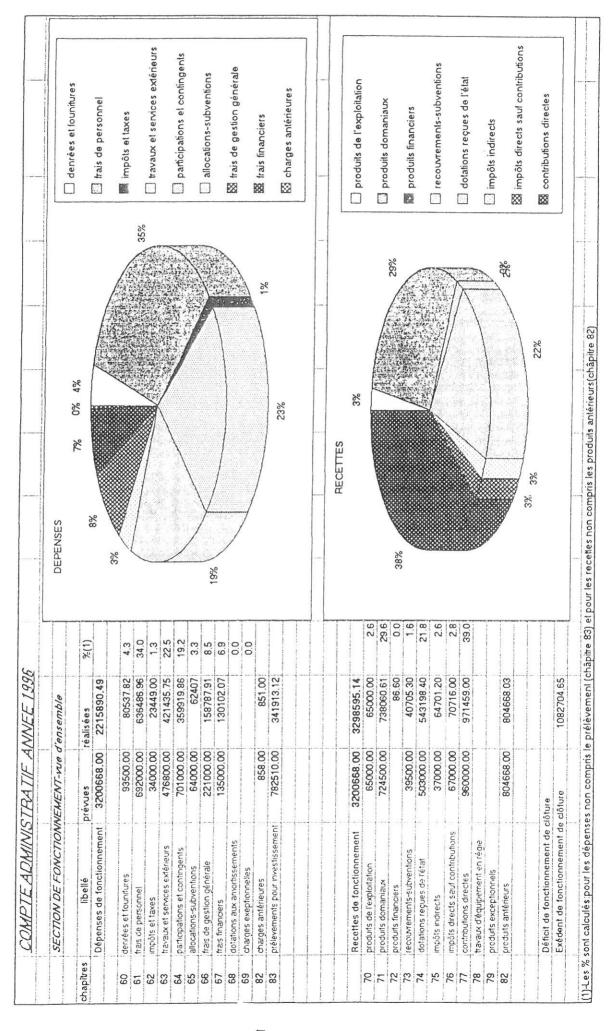
AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : (voir Echo Municipal de Juillet 1996 et Janvier 1997)

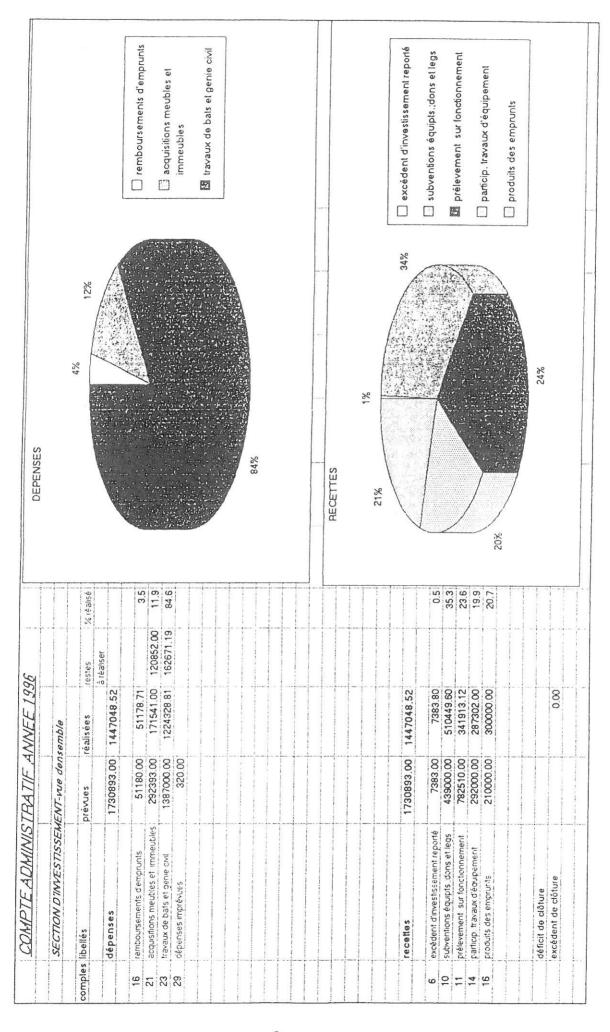
Le projet est suivi par Monsieur Jean-Claude SZKUDLAREK, Monsieur Fabien CORGERON et Monsieur Philippe VERNET.

LA COMMISSION DES TRAVAUX SOUHAITE A TOUS DE PASSER DE BONNES VACANCES.

Philippe VERNET

COMMISSION DES FINANCES





UN PEU D'HISTOIRE...

Dans le précédent numéro, nous avons publié un premier article sur le chemin de fer.

Grâce à l'intérêt suscité par celui-ci, nous avons eu la communication d'un livre traitant de ce sujet.

L'auteur, que nous remercions, ici, nous a donné l'autorisation de publier le chapitre relatif à la ligne qui passe dans notre commune. Nous le reproduisons cidessous :

PETITE HISTOIRE DE LA LIGNE MONTEREAU - FLAMBOIN - GOUAIX

Cette ligne longue de 28,2 km qui, en Seine-et-Marne, relie la ligne de Lyon à la ligne de Belfort, fut ouverte le 10 avril 1848 ; elle est donc la plus ancienne du département.

Elle va de Montereau (où elle était appelée la ligne de l'Est, car la compagnie qui l'exploitait avait fusionné dès 1853 avec la Compagnie de l'Est) à Troyes par la vallée de la Seine, et dessert les petites stations de Noslong-Marolles, Châtenay, Vimpelles, les Ormes-sur-Voulzie et Flamboin-Gouaix, cette dernière ayant eu autrefois ses heures de grandeur.

LES DEBUTS DE LA LIGNE

Les Seine-et-Marnais de 1847 qui lurent *l'Annuaire de Seine-et-Marne* de cette année-là, apprirent que le tracé définitif de *l'embranchement de Montereau sur Troyes* devait suivre la rive droite de la Seine à partir de Saint-Germain-Laval et que la compagnie devait emprunter l'un des accotements de la route départementale n° 13, de Vimpelles à Bray-sur-Seine pour former un embranchement desservi par des chevaux. C'est d'ailleurs le seul projet seine-et-marnais d'un chemin de fer hippomobile -autre que les exploitations industrielles- que nous avons trouvé.

Le projet comprenait sur l'Yonne, vers Montereau, et sur la Seine, vers Saint-Germain-Laval, deux grands ponts qui étaient en construction.

La ligne devait être construite par la société anonyme du chemin de fer de Montereau à Troyes, 14, rue d'Antin à Paris. Elle avait été autorisée par l'ordonnance du roi en date du 29 mai 1845. La société était présidée par le Duc d'Harcourt, propriétaire à Melz-sur-Seine, remplacé assez rapidement par le baron Payée de Vandeuvre.

Deux tracés avaient été mis à l'étude : celui qui sera réalisé et un autre partant de la future ligne de Lyon à Melun.

Dès cette année 1845, le conseil municipal de la minuscule commune de La Croix-en-Brie (810 habitants) s'était intéressé au projet et au tracé de cette ligne (embranchement de Montereau à Troyes) dont il avait pris connaissance grâce au

rapport d'une commission du conseil municipal de Provins, car le préfet avait sollicité l'avis des élus locaux.

Toutefois, le rapport provinois soumis à leur examen avait pris position pour le second projet et demandait que le chemin de Troyes se détache à Melun de la ligne de Lyon et traverse les plateaux de la Brie via Nangis jusqu'à la vallée de la Voulzie à 4 km de Provins, desservant des localités riches, populeuses, commerciales, agricoles et industrielles, éloignées de toutes voies de fer et qui seraient à jamais déshéritées si le chemin de Troyes partait de Montereau, tandis que les populations peu nombreuses des rives de la Seine depuis Montereau jusqu'à l'embouchure de la Voulzie seraient desservies.

Se rangeant à l'avis provinois, les conseillers de La Croix-en-Brie émirent, à l'unanimité, le voeu que l'embranchement de Troyes parte de Melun, continue par les plateaux de la Brie, passant par Nangis, Rampillon, St Loup, jusqu'à la vallée de la Voulzie et suivant la vallée de la Seine jusqu'à Troyes.

Malheureusement, ce sera l'autre tracé qui sera choisi.

L'INAUGURATION DE LA LIGNE

Selon l'*Annuaire de Seine-et-Marne* de 1850, la ligne Montereau-Troyes fut inaugurée en mars 1848. C'était bien le tout premier chemin de fer de Seine-et-Marne.

En réalité, la ligne fut inaugurée le 6 avril 1848.

Ce jour-là, à 6 heures 1/4, par un temps splendide, le premier train partie de Troyes pour aller à Montereau chercher M. Pierre-Thomas Marie (Marie de Saint-Georges dit Marie (Pierre-Thomas) homme politique, né à Auxerre en 1795 et mort à Paris en 1870. Membre du gouvernement provisoire en 1848, il organisa les ateliers nationaux.), ministre des Travaux publics.

La machine n°1 « **Troyes** », pavoisée de tricolore, tractait le convoi emmenant les membres du Conseil d'administration, les ingénieurs et les notabilités du département de l'Aube.

A 11 heures 1/2, le train entrait en gare de Montereau, pendant que M. Dunod, le maire de la ville accueillait le ministre devant une foule qui applaudissait à tout rompre. Naturellement un grand banquet (à 1,50 F par convive) fut servi en plein air.

Le service dut être rapide car à 12 h 3/4, un train de seize wagons en double traction (locomotives n°1 « **Troyes** » et n° 3 « **Arcis** ») emmenait le ministre et quatre cents invités pour Troyes. Tout le long de la ligne, les villageois saluaient le cortège au cri de *Vive la République !* Tous les ponts qui enjambaient les voies étaient décorés de drapeaux, de bannières et d'écussons.

Nous passerons sur le voyage, les arrêts, l'arrivée officielle à Troyes, la bénédiction des locomotives par l'évêque de Troyes, etc., car toutes ces intéressantes festivités se déroulèrent (et pour se terminer sous la pluie !) hors de notre cadre géographique strictement limité à la Seine-et-Marne.

Sachez cependant que le lendemain, à 6 heures, le ministre repartait pour Montereau, dans un train de 254 wagons remorqués par deux locomotives (n°5 « Sézanne » et n° 7 « Pont-sur-Yonne ».

Le 8 avril, la ligne était mise en service.

Il y avait trois trains par jour dans chaque sens, mais aucun train de nuit.

Avec ce nouveau chemin de fer, la correspondance à Montereau du coche d'eau sur la Seine puis la ligne de Corbeil, la durée du trajet Troyes - Paris n'était que de neuf heures un quart contre quatorze heures par la diligence.

La compagnie possédait seize locomotives (pris unitaire 36 000 F) type Stephenson et dix tenders, construits par Alfred Hallette à Arras et livrés par canaux, ainsi que dix voitures de 1re (prix unitaire 6 000 F), dix voitures mixtes 1re/2e, trente-cinq voitures de 3e (prix unitaire 2 000 F), construites par des charrons et des carrossiers troyens et un certain nombres de wagons à marchandises.

Ce même annuaire de 1850 donnait le prix des places pour les stations de Seine-et-Marne, au départ de Paris :

TRAJET	1er cl.	2e cl.	3e cl.	Distance de Paris
MONTEREAU	8,15 F	6,15 F	4,55 F	79 km
CHÂTENAY	9,50 F	7,15 F	5,30 F	92 km
VIMPELLES	10,30 F	7,75 F	5,75 F	100 km
LES ORMES	10,60 F	8,00 F	5,95 F	103 km
HERME	11,65 F	8,80 F	6,50 F	113 km
MELZ	12,15 F	9,15 F	6,80 F	117 km

LES DEBUTS DE L'EXPLOITATION

Un projet d'embranchement entre les Ormes et Provins fut déposé au ministère des Travaux publics en 1851 à la suite de quoi, un décret du 28 juillet 1852 autorisait le sieur Lauzier de Rouville, et l'obligeait même d'après les dispositions du cahier des charges, à établir dans un délai de 18 mois au plus tard, de Provins aux Ormes, un chemin de fer qui était en cours d'exécution.

La compagnie Montereau-Troyes dura à peine sept ans car elle fut rachetée par la Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Strasbourg le 6 août 1853 mais continua toutefois son exploitation jusqu'en 1855 (décret du 11 janvier 1854).

En 1857, après l'ouverture de la ligne Paris-Mulhouse et après le commencement des travaux de l'embranchement de Longueville-Provins, les stations de *l'embranchement d'Hermé à Montereau* étaient Hermé, les Ormes, Vimpelles, Châtenay et Montereau.

La station de Flamboin n'apparut que plus tard, après, sans doute, l'ouverture de la ligne Longueville-Provins en 1858.

Il ne fut plus question d'embranchement des Ormes à Provins mais d'un embranchement de Chalmaison aux Ormes, pour lequel, lors de ses sessions de 1860 et de 1861, le Conseil général émit le voeu qu'il soit promptement exécuté. Malheureusement, par arrêté du 11 janvier 1862, le ministre des Travaux publics autorisa la Compagnie de l'Est à surseoir à l'exécution de ce tronçon, à la condition

de faire profiter les voyageurs et les marchandises circulant entre Chalmaison, Montereau et Provins, de la déduction de tarif qui leur aurait été acquise si l'embranchement avait été livré à l'exploitation.

Le Conseil général n'en persista pas moins dans le voeu tendant à ce que la compagnie fût tenue d'accomplir les travaux ajournés. A vrai dire, quelle aurait été l'utilité de cet embranchement, sinon d'éviter la gare de Flamboin et de réduire le trajet de 3,8 km?

L'Annuaire de Seine-et-Marne de 1866 donnait le prix des places, au départ de la capitale, de l'embranchement de Montereau, la désignation de cette ligne étant très changeante :

TRAJET	1re cl.	2e cl.	3e cl.	Distance de Paris
FLAMBOIN	9,35 F	6,95 F	5	96 km
LES ORMES	9,35 F	6,85 F	5	100 km
VIMPELLES	9,35 F	6,95 F	5	103 km
CHATENAY	9,35 F	6,95 F	5	110 km

LA VIE DE LA LIGNE

Jusqu'en avril 1867, date de l'ouverture de la grande ligne Paris-Mulhouse-Belfort par Nangis, elle consistait une section de la ligne Paris-Troyes par Montereau.

La circulation y fut interrompue pendant la guerre de 1870, le pont de Saint-Germain-Laval ayant été coupé par les troupes françaises.

L'Annuaire de Seine-et-Marne de 1876 renseignait ses lecteurs sur le prix des places de ce qui était maintenant devenu l'embranchement de Flamboin-Gouaix à Montereau.

Vous remarquez que la gare était devenue Flamboin-Gouaix et qu'il y avait un arrêt supplémentaire : Noslong.

DE PARIS	1re cl.	2e cl.	3e cl.	Distance de Paris
FLAMBOIN-GOUAIX	10,25 F	7,60 F	5,50 F	96 km

DE FLAMBOIN	1re cl.	2e cl.	3e cl.	Distance de Flamboin
LES ORMES	0,70 F	0,55 F	0,35 F	6 km
VIMPELLES	0,70 F	0,55 F	0,35 F	9 km
CHATENAY	1,70 F	1,30 F	0,90 F	17 km
NOSLONG (Halte)	1,70 F	1,30 F	0,90 F	22 km
MONTEREAU	3,15 F	2,40 F	1,75 F	29 km

Le *Journal de Montereau* du 19 septembre 1895 signalait le passage de Félix Faure en gare de Montereau ; le président de la République, venant par train spécial de Fontainebleau devait emprunter la ligne de Flamboin pour se rendre à la grande

revue de clôture des manoeuvres de l'Est. Ce convoi comprenait trois voitures-salons et quatre voitures de 1re classe destinées au président et à sa suite.

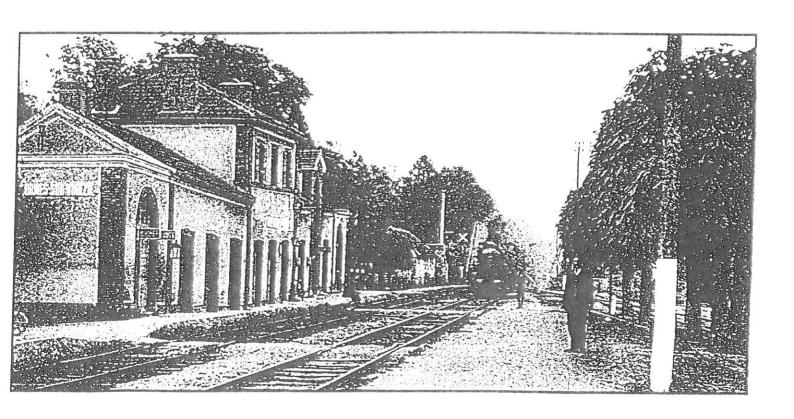
La gare de Flamboin était équipée d'un dépôt de locomotives qui fut supprimé en 1911 et remplacé par celui de Longueville, tout juste construit, mais la remise à machine de Flamboin ne fut détruite qu'en 1930.

Le 6 mars 1939, la ligne, coordonnée, fut fermée au trafic voyageurs. Comble d'ironie, cette ligne qui fut la plus ancienne de Seine-et-Marne fut également une des premières du réseau d'intérêt général à être supprimée.

En revanche, il n'y a pas si longtemps, deux stations étaient encore desservies par un train de marchandises circulant sur la voie unique neutralisée en son milieu, bien que non déposée.

Du côté de Montereau, on allait jusqu'à Châtenay pour l'enlèvement de wagons de sable, mais ce trafic est suspendu depuis l'arrêt de l'activité sablière qui coïncida avec la fin des travaux de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Du côté de Longueville, on va encore jusqu'à Vimpelles, dernière gare de la ligne encore ouverte au trafic « fret », Flamboin étant considéré comme gare de la ligne Paris-Mulhouse-Bâle.

Extrait de « Histoire du Chemin de Fer de Seine-et-Marne » Tome 1 par René-Charles PLANCKE aux Editions AMATTEIS.



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

ANNEE 1996

LES ORMES SUR VOULZIE

1. Présentation générale du service

1.1. Description

- Nature du service assuré par notre collectivité : Production, traitement et distribution publique d'eau potable.
- Service délégué:
 Production, traitement et distribution publique d'eau potable.

1.2. Délégation du service

Le service délégué est géré par Lyonnaise des Eaux - Agence de Brie-Comte-Robert, qui bénéficie du soutien logistique du centre régional de Montgeron et du Laboratoire Régional de Vigneux-sur-Seine.

Les Agents de l'Agence de Brie-Comte-Robert sont au service de nos administrés et font bénéficier tous les usagers de la collectivité de leur savoir-faire.

- Présentation de Lyonnaise des Eaux - Centre Régional de Montgeron et Agence de Seine et Marne :

Lyonnaise des Eaux est présente depuis près de 70 ans en Région Parisienne Sud. Son activité couvre tout le cycle de l'eau et sa mission est d'assurer la qualité maximale dans deux domaines essentiels :

- . la production et la distribution d'eau potable, du lieu de production au consommateur,
- la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales, avant leur rejet dans le milieu naturel.

Le Centre régional de Montgeron et l'agence de Seine et Marne regroupent 350 collaborateurs et exercent leurs activités sur 4 départements : Seine et Marne, Essonne, Val de Marne, Yvelines.

EAU POTABLE

- 83 collectivités partenaires dont la population varie de 265 habitants à 82.000 habitants
- 805.000 habitants desservis
- 174,000 clients
- 3 stations de traitement d'eau potable :
 - Morsang-sur-Seine
 - Vigneux-sur-Seine
 - Viry-Châtillon
- 50 forages, la plupart dans la nappe souterraine du calcaire du Champigny
- 90 millions de m³ d'eau potable produite
- 3.127 km de réseau
- 150,000 m³ de réserves

ASSAINISSEMENT

- 59 collectivités partenaires
- . 138,000 clients
- . 14 stations d'épuration
- . 2.814 km de réseau d'assainissement
- . 111 postes de relèvement
- . 44 millions de m³ d'eaux usées transportées

1.3. Situation de la collectivité

	1995	1996
1.3.1 . Statistiques contractuelles		
Nombre d' habitants Nombre de clients Volumes produits en m ³ Volumes facturés en m ³ Volumes gratuits en m ³ Rendement du réseau Consommation moyenne par jour en m ³ Consommation moyenne par client en m ³ Nombre de changements de clients (mutation) Difficulté d'encaissement pourcentage d'impayés	737 363 59 452 44 589 0 75.00% 122 123 15 0.80%	737 364 58 504 46 218 0 79.00% 127 127 32 0.80%
1.3.2 . Recettes Lyonnaise des Eaux (Frs H.T)		
Recettes ventes d'eau prime fixe Recettes ventes d'eau consommation Recettes annexes (compteurs incendie)	40 354 204 305 458	42 258 217 551 471
TOTAL RECETTES LYONNAISE DES EAUX	245 117	260 280
1.3.3. Facturation pour le compte des tiers (Frs H.T)		
Surtaxe de la collectivité Redevance prélèvement Agence de l'Eau Redevance pollution Agence de l'Eau Redevance Fonds National Développement des Adductions Eau Taxe sur les voies navigables de France TOTAL RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	13 377 15 184 118 692 5 577 0	26 573 18 395 144 024 6 471 0
RECAPITULATIF		
Recettes Lyonnaise des Eaux (Frs H.T.) Facturation pour le compte des tiers	245 117 152 829	260 280 195 462
TOTAL RECETTES H.T	397 947	455 742

2. Description et capacité des ouvrages

2.1. Usines, réservoirs et relais

- Capacité des réservoirs.

Réservoir	Capacité en m ³
CD 412 Route de Provins	200

- Matériels en fonction.

Nom du Forage	Type des pompes	Puissance des pompes
CD 412 Route de Provins	Immergé	5,5 kw
		+ 11 kw

- Modifications réalisées par la Lyonnaise des Eaux dans l'année.
 - Renouvellement : R.A.S. Automatisme : R.A.S.

- Connexion Dispatching : R.A.S.

- Production

. Capacité globale de pointe en m ³ /Jour	720
Période de pointe	316
Energie en Kw/h/an	48 691
Energie en Kw/h/m ³	0,581

2.2. Réseau

-Type de réseau	Isole	+	Alimentation par	Everly

- Linéaire de Réseau (en mètres)

. I	Longueur	totale105	10
. I	Longueur	posée	0
. I	ongueur	déposée	0
	0	A	

- Nombre de branchements

Situation fin d'année	365
Nombre de branchements neufs	2
Nombre de branchements supprimé	s0

- Entretien

. Nombre de fuites sur	branchements et sur compteurs	3
	réseaux	

ERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

- Renouvellement
 - . Nombre de branchements......1
- Travaux neufs
 - . Réalisation et Intégration de lotissements : Néant

3. Qualité de l'eau

1) Organisation du contrôle de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau de la ressource à la distribution fait l'objet du contrôle sanitaire effectué par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du département - 49/51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cédex - Tél. 01.64.87.62.00.

Les paramètres à suivre ainsi que les valeurs à respecter sont fixés par le décret 89-3 du 3 Janvier 1989. La DDASS a fixé les modalités de ce suivi. Les prélèvements et analyses sont effectués sous sa responsabilité par un laboratoire agréé.

Lyonnaise des Eaux complète le contrôle sanitaire obligatoire par un auto-contrôle en effectuant régulièrement des prélèvements analysés par son laboratoire régional implanté à Vigneux-sur-Seine.

a) Origine de l'eau

La commune des Ormes-sur-Voulzie est alimentée à partir d'un forage réalisé dans la craie à 40,3 mètres de profondeur.

Afin de garantir la qualité bactériologique de cette eau, une désinfection au chlore gazeux est effectuée avant la distribution publique.

b) Qualité de l'eau

En 1996, 17 bulletins d'analyses ont été réalisés pour suivre la qualité de l'eau.

- 40 paramètres différents ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire
- 30 paramètres différents ont été analysés dans le cadre de l'auto-contrôle

Le bilan des analyses de contrôle et d'auto-contrôle ne fait apparaître aucune analyse non conforme.

c) Suivi du goût

Le goût de l'eau est la première préoccupation des clients. Il est donc régulièrement suivi par l'auto-contrôle de Lyonnaise des Eaux sur les ouvrages de production et à différents points du réseau.

- 6 analyses du goût ont été effectuées en 1996
- Aucune analyse n'a révélé la présence d'un goût perceptible (seuil de dilution > 3)

Etant donné que le goût de l'eau fluctue dans le réseau avec le temps et que sa perception est très liée à l'individu, Lyonnaise des Eaux a de plus mis en place un observatoire du goût de l'eau en début d'année 1995.

Cet observatoire est constitué de clients qui donnent régulièrement leur appréciation sur le goût de l'eau. Deux sessions de 15 jours (mars et octobre) ont été organisées en 1996. Les résultats indiquent que pour 45 % et 34 % des consommateurs, l'eau apparaît respectivement comme sans goût ou avec un goût faible ou moyen goût. 22 % des dégustations réalisées au cours de ces deux périodes de 15 jours ont été caractérisées comme ayant un goût de forte intensité.

2) Conclusion

La qualité de l'eau distribuée en 1996 aux Ormes-Sur-Voulzie a été conforme à toutes les normes d'eau potable en vigueur.

4. Commentaires de l'exploitant

Aucune difficulté d'exploitation n'a été recensée en 1996.

1.3. Situation de la collectivité

	1995	1996
1.3.1 . Statistiques contractuelles		
Nombre de clients Eau Nombre de clients Assujettis Assainissement Volumes soumis à la facturation Moyenne par assujettis en m ³	363 334 31 357 94	364 334 32 835 98
1.3.2 . Recettes Lyonnaise des Eaux (Frs H.T)		
Recettes Assainissement prime fixe Recettes Assainissement consommation Recettes Eau pluviale Recettes Entretien branchement	0 156 746 0 25 765	0 199 474 0 33 321
TOTAL RECETTES LYONNAISE DES EAUX	182 511	232 795
1.3.3. Facturation pour le compte des tiers (Frs H.T)		
Surtaxe de la collectivité	20 382	54 420
TOTAL RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	20 382	54 420
RECAPITULATIF		
Recettes Lyonnaise des Eaux (Frs H.T.) Facturation pour le compte des tiers	182 511 20 382	232 795 54 420
TOTAL RECETTES H.T	202 893	287 215

2. Description et capacité des ouvrages

2.1. Réseaux

- Longueur du réseau (en mètre)

Unitaire311
Séparatif eaux usées
Séparatif eaux pluviales
Pluvial faisant provisoirement office d'unitaire0
TOTAL14097

- Ouvrages

Nombre de regards de visite	96
Nombre d'avaloirs et de grilles	
Nombre de réservoirs de chasse	
Nombre de déversoirs d'orage	. 1
Nombre de bassins de dessablement	. 1
Nombre de vannes	0

2.2. Postes de relèvement et refoulement :

Postes	Capacité nominale	Débit moyen	Energie consommée
1 05105	m ³ /h	journalier en m ³ /j	dans l'année en Kw/h
Gué Bridou	2 x 28	94 m3/j	6339 Kwh
Moulin d'Ocle	2 x 22,5	45,4 m3/j	3035 kwh
Saint-Sauveur	2 x 28	17,3 m3/J	786 kwh

2.3. Dispositifs d'épuration

Désignation	Station 1
. Nom	
. Type	
. Constructeur	
. Capacité	Effluents traités par la station d'Everly
. Date de mise en service	
. Débit moyen traité m³/Jour	
. Débit maxi traité m³/Jour	
. Energie consommée	
. Pollution moyenne arrivant DBO 5/J	
. Lieu rejet des effluents	
. Niveau théorique d'épuration	
. Production annuelle de boues m ³	
. Production annuelle de boues	
en Tonne de Matière Sèche	

3. Travaux neufs

. Branchements Lyonnaise des Eaux: 0

4. Commentaires de l'exploitant

- a) Réseau
- □ L'ensemble des réseaux a été contrôlé en Juin 1996. Aucune difficulté particulière n'a été relevée.
- b) Postes de relèvement

R.A.S.

- c) Dispositifs d'épuration
- Traitement des eaux usées à la station d'Everly

Document 1 TARIFS APPLIQUES et leurs évolutions

LES ORMES SUR VOULZIE

Type de client : Particulier

Type de facturation : Semestriel

Echéance: Août	Prix HT 1995	Taux TVA	Prix HT 1996	Taux TVA	% d'évolution
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux	69.7800	5.5	71.5725	5.5	2.6
Consommation			I • •		
Part Lyonnaise des Eaux	4.6187	5.5	4.7371	5.5	
Part Communale	0.3000	5.5	:	5.5	
Part Agence de l'Eau Seine - Normandie	0.3404	5.5	0.3980	5.5	16.9
Sous Total 'Distribution eau' (hors abonnement)	5.2591	5.5	5.9551	5.5	13.2
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement		2			
Part Lyonnaise des Eaux	50.6300	5.5	51.6410	5.5	2.0
Collecte et traitement					
Part Communale	0.6500	5.5		5.5	290.8
Part Lyonnaise des Eaux	5.0367	5.5	6.0936	5.5	21.0
Sous Total 'Collecte et traitement eaux usées' (hors abonnement)	5.6867	5.5	8.6336	5.5	51.8
Organismes publics					
Agence Seine Normandie (pollution)	2.6600	5.5	3.1500	5.5	18.4
Fonds National des Adductions d'Eau	0.1250	5.5	0.1400	5.5	12.0
Tonds National des National alle				į	
Sous Total 'Organismes publics'	2.7850	5.5	3.2900	5.5	18.1
Prix du m3 H.T. (hors abonnement)	13.7308		17.8787		30.2
T.V.A.	0.7552		0.9833		30.2
Prix du m3 T.T.C. (hors abonnement)	14.4860		18.8621		30.2

Document 2 FACTURE D'EAU (simulation pour une consommation annuelle de 120 m3)

Type de client : Particulier					
Type de facturation: Semestriel Echéance: Août	Prix HT 1995	Taux TVA	Prix HT 1996	Taux TVA	% d'évolution
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux	139.56	5.5	143.15	5.5	2.6
Consommation				1	
Part Lyonnaise des Eaux	554.24	5.5		5.5	
Part Communale	36.00	5.5		5.5	173.3
Part Agence de l'Eau Seine - Normandie	40.85	5.5	47.76	5.5	16.9
Sous Total 'Distribution eau'	770.65	5.5	857.76	5.5	11.3
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement			400 00 00		
Part Lyonnaise des Eaux	101,26	5.5	103.28	5.5	2.0
Collecte et traitement					
Part Communale	78.00	5.5		5.5	
Part Lyonnaise des Eaux	604.40	5.5	731.24	5.5	21.0
Sous Total 'Collecte et traitement eaux usées'	783.66	5.5	1139.32	5.5	45.4
Organismes publics					
C. '. Na-mondie (nollution)	319.20	5.5	378.00	5.5	18.4
Agence Seine Normandie (pollution) Fonds National des Adductions d'Eau	15.00	5.5		5.5	12.0
Fonds National des Addictions d'Lau	15.00				
Sous Total 'Organismes publics'	334.20	5.5	394.80	5.5	18.1
Prix Total H.T.	1888.52		2391.88		26.7
T.V.A.	103.87		131.55		26.7
Prix Total T.T.C.	1992.38		2523.43		26.7
Prix moyen H.T. Y compris abonnement	15.74		19.93		26.7
T.V.A.	0.87		1.10		26.7
Prix moyen T.T.C. Y compris abonnement	16.60		21.03	i	26.7

Document 3

Explication détaillée des postes de la facture

LES ORMES SUR VOULZIE

LA FACTURE D'EAU. POUR QUELS SERVICES?

Le consommateur français paie dans sa facture d'eau un ensemble de services liés à la disponibilité permanente d'eau potable pour tous et à la protection de l'environnement.

La facture est émise par Lyonnaise des Eaux à qui la collectivité locale (commune ou regroupement de communes) a délégué le service. Le client paie, généralement en une seule facture, un ensemble de services et de taxes scindé en trois parties.

La fourniture de l'eau potable. C'est la part "Distribution de l'eau"

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées. C'est la part "Collecte et traitement des eaux usées"

Les prélèvements obligatoires. C'est la part "Organismes Publics"

DISTRIBUTION DE L'EAU

Cette activité correspond au captage de l'eau dans le milieu naturel, aux traitements nécessaires pour la rendre potable et à son transport jusqu'au robinet du consommateur à travers un réseau de canalisations.

Part Lyonnaise des Eaux

Qui fixe le prix?

Le prix de l'eau est déterminé sous la responsabilité et le contrôle de la Collectivité Locale, dans le cadre d'un contrat passé avec Lyonnaise des Eaux. Il doit être approuvé par la Collectivité Locale.

Comment évolue ce prix ?

Il évolue en fonction d'une formule de révision des prix, définie dans le contrat et basée sur des indices officiels publiés par l'Etat.

Le prix de base ne change que si le service rendu par Lyonnaise des Eaux change : investissements liés aux nouvelles normes de traitement d'eau, nouvelles garanties offertes, L'Entreprise ne peut pas modifier le prix de sa propre initiative. Cela passe par la renégociation du contrat signé avec la Collectivité Locale

Rubrique "Abonnement"

Elle couvre une partie des frais indépendants de la consommation. C'est la mise à disposition du service de l'eau potable, avant même toute consommation. Par exemple : entretien du branchement, location et entretien du compteur, coûts de facturation,

Rubrique "Consommation"

La part Lyonnaise des Eaux inscrite dans cette rubrique couvre les frais de gestion du service et du traitement de l'eau ainsi que l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable. Elle permet également de réaliser les investissements nécessaires pour les nouvelles installations. Elle est calculée par multiplication de la consommation réelle par le prix unitaire du m³.

Part Collectivités Locales (Commune, District, Syndicat)

Il s'agit de sommes perçues pour le compte des Collectivités Locales (Communes ou regroupement de Communes) intervenant dans ce domaine. Les sommes perçues sont intégralement reversées aux Collectivités concernées.

Les sommes demandées résultent de l'arrêté ministériel du 12 août 1991 imposant aux Collectivités Locales de présenter, à partir de janvier 1993, des budgets équilibrés pour l'eau, distincts du budget général. Elles correspondent généralement au paiement d'annuités d'emprunts ayant permis de financer des équipements communaux de distribution d'eau (réservoirs, canalisations,). Elles sont calculées sous forme d'un prix par m³ multiplié par la consommation réelle.

Qui fixe le prix?

Ce prix est fixé par délibération de la Collectivité Locale concernée : Conseil Municipal, Comité Syndical, ...

Comment évolue ce prix ?

Chaque année, il est revu par la Collectivité, en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre du budget Eau.

Part Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics placés sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de celui de l'Economie et des Finances. Elles aident les Collectivités Locales à s'équiper pour préserver leurs ressources en eau potable. Les Agences de l'Eau sont financées par une redevance perçue sur les prélèvements d'eau effectués dans le milieu naturel (forages, eaux de surface, rivières, ...).

L'ensemble de l'Ile de France dépend de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Oui fixe le montant de cette redevance ?

Compte tenu des volumes prévisionnels d'eau qui seront prélevés et vendus dans une année donnée, Lyonnaise des Eaux calcule, en début d'année, la redevance qui sera perçue durant l'année par l'Agence de l'Eau et la répercute aux clients en Francs par m³ vendu.

L'écart entre le montant facturé par l'Agence de l'eau et celui perçu auprès des clients est calculé en fin d'année et incorporé dans le calcul de la redevance pour l'année suivante.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le service de l'assainissement correspond à la collecte des eaux usées, à leur transport vers une station d'épuration et à leur traitement avant rejet dans le milieu naturel.

Part Lyonnaise des Eaux

Qui fixe le prix ?

Le prix de base des différentes prestations fournies par Lyonnaise des Eaux est déterminé sous la responsabilité et le contrôle de la Collectivité Locale, dans le cadre d'un contrat passé avec Lyonnaise des Eaux.

Comment évolue ce prix ?

Il évolue en fonction d'une formule de révision des prix, définie dans le contrat et basée sur des indices officiels publiés par l'Etat.

Le prix de base ne change que si le service rendu par Lyonnaise des Eaux change : réalisation d'enquêtes de conformité ou d'inspections télévisées, entretien de nouveaux postes de relèvement, etc.... L'entreprise ne peut pas modifier le prix de sa propre initiative. Cela passe par la renégociation du contrat signé avec la Collectivité Locale.

Rubrique "Abonnement"

Elle couvre une partie des frais indépendants du volume d'effluents rejetés. C'est la mise à disposition du service de l'assainissement, avant même toute utilisation. Par exemple : entretien du branchement, coûts de facturation,

Rubrique "Collecte et traitement"

Elle couvre les frais d'exploitation du service d'assainissement. Elle est calculée sous la forme d'un prix au m³ multiplié par la consommation d'eau potable facturée.

Part Collectivités locales

Sont regroupées ci-après toutes les sommes perçues pour le compte des dissérentes Collectivités Locales : Communes ou regroupement de Communes, Départements ou syndicats interdépartementaux qui interviennent dans ce domaine. Les sommes perçues sont reversées intégralement aux Collectivités concernées. Les sommes demandées résultent de l'arrêté ministériel du 12 août 1991 imposant aux Collectivités Locales de présenter, à partir de janvier 1993, des budgets équilibrés pour l'assainissement.

Qui fixe le prix?

Le prix est fixé par délibération de la Collectivité Locale concernée : Conseil Municipal, Comité Syndical, ...

Comment évolue ce prix ?

Chaque année, il est revu par la Collectivité, en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre de son budget Assainissement.

A quoi servent les sommes demandées ?

Part Communale

Elle permet à la commune de couvrir les dépenses qui restent à sa charge : annuités d'emprunts, renouvellement des réseaux et création d'ouvrages, ... Les sommes demandées sont calculées sous forme d'un prix par m³ multiplié par la consommation d'eau potable facturée.

ORGANISMES PUBLICS

Agence de l'Eau Seine-Normandie (redevance pollution)

Les Agences de l'Eau aident également les Collectivités Locales à s'équiper pour améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel en participant à leurs travaux d'équipement en installations de dépollution et de protection de l'environnement : travaux d'amélioration des stations d'épuration, création ou renforcement des réseaux d'assainissement,

Qui fixe le montant de cette redevance?

L'Agence de L'Eau fixe une fois par an le taux (prix au m³) de cette redevance. Le taux est variable suivant la commune en fonction de l'importance de la pollution rejetée par l'ensemble des consommateurs de celle-ci. La redevance est calculée par multiplication du taux prix en compte par la consommation d'eau potable facturée.

Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE)

Ce fonds, géré par le Ministère de l'Agriculture, est destiné à aider les communes rurales à s'équiper en réseau d'eau.

Qui fixe le montant de cette redevance ?

Le montant de cette redevance, uniforme sur l'ensemble du territoire est fixé par la Loi de Finances. Elle s'applique sur la consommation d'eau potable facturée.

ETAT DE LA DETTE EN 1996

SERVICE ASSAINISSEMENT

Capital restant dû au 01 janvier 1996 = 476 754 Frs

Annuité = 70.532,00 Frs

Capital = 24 047 Frs

Intérêts = 46 485 Frs

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Capital restant dû au 01 janvier 1996 = 444 751 Frs

Annuité = 84 075 Frs

Capital = 39517 Frs

Intérêts = 44 558 Frs

NOTRE ECOLE



Classe de découverte.

Les éléves du cours moyen ont passé, au mois de mai, quatorze jours bien remplis à Saint-Chaffrey dans les Hautes-Alpes. Malgré une météo parfois décevante, ils ont pu goûter aux joies de la randonnée en montagne, de l'escalade, voir des marmottes, des bouquetins.....Les premières fleurs des Alpes (qui perçaient parfois la neige), visiter des sites typiques : les mines du soleil, Briançon, un village d'alpage, des barrages, une centrale E.D.F et surtout apprendre «en situation » la vie en société. Un projet bien réalisé, un séjour réussi!

Fin d'année scolaire.

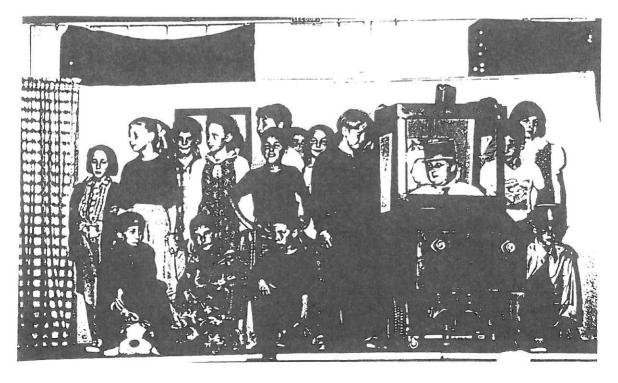
Le 21 juin, les quatre classes de l'école ont réuni beaucoup de monde dans la salle polyvalente pour la fête de l'école : spectacle, exposition, goûter, distribution des récompenses.....Merci à tous ceux qui nous ont aidés ou soutenus par leur présence. Notre travail et votre générosité ont permis l'organisation du voyage scolaire.

Voyage scolaire.

Jeudi 26 juin, quatre-vingt-trois éléves de l'école ont rempli les cars qui les ont transportés à Compiègne pour une mini croisière sur l'Oise suivie de la visite du musée de la voiture et d'une promenade en petit train à travers Pierrefonds et la forêt environnante. Cette fois encore, la météo n'a pas réussi à gâter notre enthousiasme. Merci aux accompagnateurs qui ont aidé au bon déroulement de cette journée. A bientôt.

Rentrée scolaire: JEUDI 4 SEPTEMBRE à 8 heures 30.

Inscriptions : Livret de famille et carnet de santé (certificat de radiation éventuellement) EN MAIRIE.



PAGE SANTE





AGE	NATURE DES VACCINS	REMARQUES
Dès le 1er mois	Tuberculose (B.C.G.)	Si milieu familial à risque
A partir de 2 mois	Diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, hépatite B (1ère injection)	Vaccin polio injectable
3 mois	Diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, hépatite B (2 ème injection)	Vaccin polio injectable
4 mois	Diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, hépatite B (3 ème injection)	Vaccin polio injectable
A partir de 12 mois	Rougeole, oreillons, rubéole	Pour tous les enfants. Pour les enfants vivant en collectivité, la vaccination contre la rougeole doit être pratiquée plus tôt, à partir de 9 mois, suivie d'une revaccination six mois plus tard en association avec la rubéole et les oreillons
16-18 mois	Diphtérie, tétanos, coqueluche, polio (1er rappel) Hépatite B (4 ème injection)	
Avant 6 ans	B.C.G.	Elle doit être pratiquée avant l'entrée à l'école primaire
6 ans	Diphtérie, tétanos, polio (2 ème rappel) Hépatite B (1 er rappel) Rougeole, oreillons, rubéole	Pour les enfants non vaccinés
11-13 ans	Diphtérie, tétanos, polio (3 ème rappel) Oreillons Rubéole B.C.G. Hépatite B	Pour les garçons non vaccinés et n'ayant pas eu la maladie Pour les filles en primo ou en revaccination Si le test est négatif Une injection de rappel si la séquence a été complète, ou une vaccination complète
16-18 ans	Diphtérie, tétanos, polio (4ième rappel) Rubéole B.C.G.	Pour les femmes non vaccinées Si le test est négatif
18-60 ans	Tétanos, polio Rubéole Hépatite B	Tous les 10 ans Pour les femmes non vaccinées, jusqu'à 45 ans Tous les 5 ans
A partir de 70 ans	Vaccination antigrippale	Tous les ans

LA VIE DES ASSOCIATIONS

A.C.S.A

Aprés les jeux inter-villages qui se sont déroulés à Mouy-sur - Seine, l'A.C.S.A remercie trés sincérement les personnes qui ont représenté notre village et qui se sont dépensées pour que l'on puisse obtenir le trophée tant attendu depuis plusieurs années.

Merci à tous.



ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE

Trés bonne performance pour notre club, l'équipe féminine (Sylvie, Brigitte, Fabienne) a su tenir tête aux équipes adverses, ce qui nous a permis de terminer second du critérium inter-régionnal.

Notre club pense aux vacances et dés le mois de septembre reprendra ses entraînements, ses inscriptions pour composer de nouvelles équipes.

Bonnes vacances.



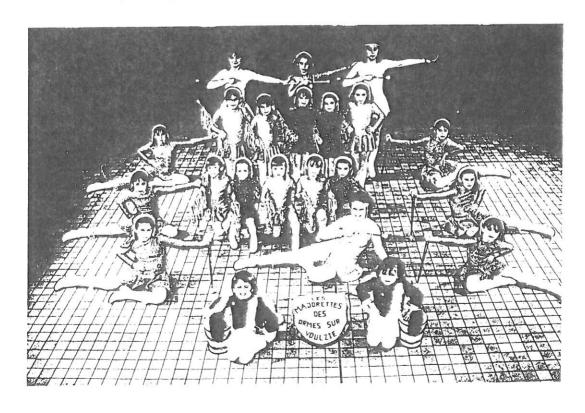
GROUPE ADELAIDE

Déjà 10 ans! Nous vous attendons nombreux à notre gala le samedi 27 septembre 1997 dirigé par Mesdames Sophie MAGNEN et Corinne MOLLOT.

Un anniversaire à ne pas manquer. Soirée de détente et de qualité assuré.



Il y a déjà 10 années. (Les majorettes).





La Page de l'Amitié

97/138 - 21 juin 1997.

Le premier semestre de l'année 1997 s'achève et donne à l'Amicale l'occasion de publier, dans l'Écho Municipal le compte rendu de ses activités. Elles ont été réalisées pour les adhérentes, les adhérents, leurs Amis et pour tous les sympathisants qui aiment rejoindre l'Amicale.

Le **23 janvier 1997**, à la salle polyvalente communale, a été servi le traditionnel repas annuel précédé de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'Amicale tenue à la Maison des Associations avec la présence de Monsieur le Maire.

Le **5 février 1997**, une sortie de la journée qui a mené les participants au studio d'enregistrement de l'émission quotidienne « Questions pour un Champion » . Enfin les candidats, les techniciens et Julien Lepers en chair et en os dans le décor familier du petit écran, mais derrière les caméras. Sur le chemin du retour un arrêt en la capitale européenne des Orchidées : Boissy St Léger avec visite des serres fleuries de M. Lecoufle.

Le 20 mars 1997, à la salle polyvalente communale, un déjeuner Paella a été servi pour et par les adhérents bénévoles dans une ambiance conviviale et cordiale.

Le **25** avril **1997**, à la Maison des Associations a été organisée une après-midi intitulée : Recyclage du Code de la Route. Découverte des nouveaux panneaux de signalisation routière, examen audiovisuel et comment remplir un constat amiable avec toutes les précautions et exactitudes. Cela rafraîchit la mémoire !

Le **21 mai 1997**, une sortie de la journée à la découverte de la Bourgogne : L'Auxois. Visite de l'Abbaye de Fontenay, près de Montbard. Un tour de ville à Semur en Auxois et visite de la Biscuiterie du Mistral. Avant de découvrir le Musée du Costume à Avallon, une halte à Époisses pour un diaporama sur la fabrication de son délicieux fromage suivi d'une dégustation.

Deux fois par mois, les rencontres de l'Amitié à la Maison des Associations ont eu lieu de 13h30 à 18h00 en respectant les dates prévues au calendrier. Ce sont des moments, de détente, de divertissements, de découvertes, de traditions et d'échanges, agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun.

N'hésiter pas à rejoindre l'Amicale où, comme pour tout le monde, le meilleur accueil vous attend.

Madame Delahaye (téléphone : 01 6401 7963) secrétaire dévouée, se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Sur votre demande, nous tenons gracieusement à votre disposition, les calendriers des rencontres et des sorties programmées pour le second semestre 1997.

L'AMICALE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES RETRAITÉS - AMITIÉ VOUS SOUHAITE D'HEUREUSES VACANCES ENSOLEILLÉES

La pensée de Sénèque le philosophe :

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, C'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. »

INFOS-JEUNES

LA DROGUE.

Le mot « drogue » effraie et inquiète, il évoque un monde marginal, en rupture avec la société, la déchéance, la mort, d'autant plus que plane de plus en plus la menace du sida.

Les produits agissent sur le cerveau, modifient les sensations et les comportements. Certaines drogues sont très répandues : café, thé, soda à base de cola, contiennent de la caféine ou de la théine qui sont exitantes. D'autres produits, alcool, tabac, ... licites ou illicites provoquent une dépendance et/ou accoutumance : on ne peut plus s'en passer et/ou on en a de plus en plus besoin, on est « accro ». A l'arrêt de la consommation de ces produits, les personnes dépendantes sont physiquement et psychologiquement malades : c'est le « manque » qui leur donne envie de reprendre leur intoxication pour ne plus souffrir.

(source: Comité français d'éducation pour la santé)

JEUNES, LA DROGUE N'EST PAS UNE SOLUTION A VOS PROBLEMES, C'EST UN PIEGE !!!

SERVICES UTILES:

APS-CONTACT: 28 rue de la venière 77160 PROVINS

Tel: 01 64 08 99 47

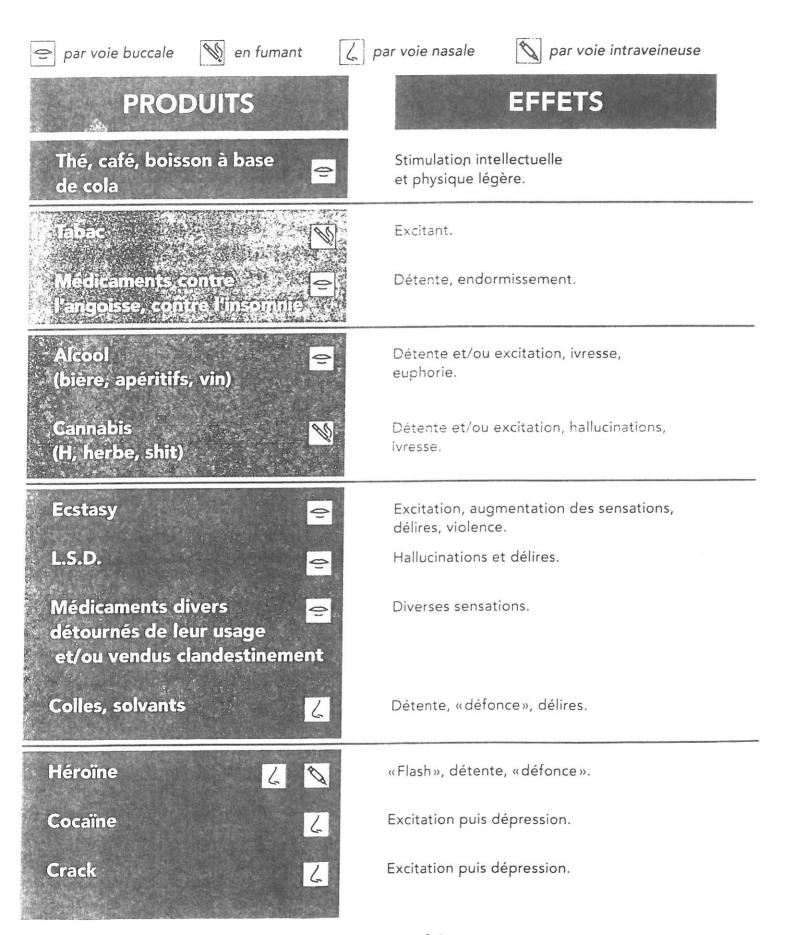
DROGUES INFO SERVICE:

Tel: 0 800 23 13 13 (GRATUIT)

SIDA INFO 77:

Tel: 0 800 840 877 (GRATUIT)

les produits



PRINCIPAUX DANGERS

LOI: vente et usage

Risques d'irritabilité, d'insomnie. Vente et usage autorisés. Dépendance (+) Vente contrôlée. Maladies pulmonaires, cardiaques, cancers. Dépendance (++) Vente contrôlée. Dangers si les doses prescrites par le médecin ne sont pas respectées. Dépendance (++) Accidents divers, perte de l'attention et des réflexes. Vente contrôlée et Très toxique en usage régulier pour le foie, le système interdite aux mineurs. nerveux, cancers. Dépendance (+++) Vente et usage interdits. Toxique l'usage régulier provoque : perte de mémoire, perte de l'attention et des réflexes, ivresse, risques d'accidents psychiatriques. Dépendance psychologique, faible (+) à forte (++) Vente et usage interdits. Accidents physiques divers, troubles cardiaques, risques psychologiques et psychiatriques graves. Dépendance psychique (+++) Vente et usage interdits. Accidents divers, risques psychologiques et psychiatriques. Vente contrôlée en pharmacie. Accidents variables selon la nature des produits et les Toute autre vente interdite. mélanges Vente interdite aux mineurs. Accidents cardiaques et pulmonaires, troubles psychiatriques graves. Dépendance (++) Overdose, accidents dûs à la seringue : sida, hépatites, etc. Vente et usage interdits. Dépendance (+++) Vente et usage interdits. Détérioration des cloisons nasales, accidents cardiaques, overdose, accidents psychiatriques. Dépendance (+++) Mêmes dangers que pour la cocaïne avec une dépendance Vente et usage interdits.

plus forte et plus rapide, graves troubles du comportement.

Dépendance (++++)

INFORMATIONS GENERALES

Villes et villages fleuris 1996.

Lauréats ayant reçu un diplôme avec « Fleur d'argent » :

- La commune de les ORMES SUR VOULZIE.
- Mme DELAMOUR Marie-Claude.
- Mr MAGNEN Hugues.
- Mr MAGNEN Pascal.
- Mr PERLERIN Lionel.
- Mr PEUVRIER Alain.



- Mme CORGERON Yvette.
- Mr LASSEAUX Pierre.

Lauréats ayant reçu un diplôme d'encouragement :

- Mme LEROY Annie.

Avis

Une exposition sur les déchets ménagers sera installée à la salle polyvalente du 22 au 28 septembre 1997. Nous vous invitons à venir la voir.

De nombreux objets trouvés ont été déposés à la mairie et certains depuis longtemps. Peut-être que l'un d'eux vous appartient ? Vous pouvez venir à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

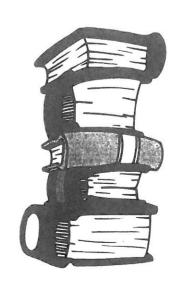
FELICITATIONS.

Ont eu le « brevet des collèges » 1997 :

- ARBRUN Corentin.
- AUTOUARD Romuald.
- BONNADONA Julie.
- LASSEAUX Emmanuel.
- LEFEVRE Julie.
- LEPEME Jean-Claude.
- MADJA Sabrina.
- VERNET Elsa.







NETTOYAGE DE PRINTEMPS. Le samedi 5 avril 1997

Journée trés réussie qui a rassemblé plus de personnes que prévu. Bonne ambiance.Nous remercions tous les bénévoles. A l'année prochaine.





LA FETE DE LA MUSIQUE Le samedi 21 juin 1997

Malgré le temps pluvieux, celui-ci n'a pas empêché le bon déroulement de cette seconde édition.

Nous remercions les associations sans oublier les bénévoles qui ont contribué à cette réussite.



TABLEAU DE GARDE DES MEDECINS

AOUT 1997:

Dimanche 03	Dr PAYEN	Les ORMES/S/VOULZIE	01 64 01 72 05
Dimanche 10	Dr FENOT	GOUAIX	01 64 00 74 26
Vendredi 15	Dr BALLEREAU	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 13 01
Dimanche 17	Dr CAUMONT	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 24	Dr CAUMONT	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 31	Dr FENOT	GOUAIX	01 64 00 74 26

SEPTEMBRE 1997:

Dimanche 07	Dr CHENET	DONNEMARIE	01 64 01 38 09
Dimanche 14	Dr BALLEREAU	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 13 01
Dimanche 21	Dr AUBRIOT	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 28	Dr CAUMONT	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 11 70

OCTOBRE 1997:

Dimanche 05	Dr ROSSIGNOL	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 12	Dr CHENET	DONNEMARIE	01 64 01 38 09
Dimanche 19	Dr AUBRIOT	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 11 70
Dimanche 26	Dr ROSSIGNOL	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 11 70

NOVEMBRE 1997:

Samedi 01	Dr BALLEREAU	BRAY-SUR-SEINE	01 60 67 13 01
Dimanche 02	Dr MANETTI	DONNEMARIE	01 64 01 38 09

RAPPEL: Pour accéder aux pharmacies de garde, il convient de contacter la gendarmerie de Bray-sur-Seine au 01 60 67 10 15.